



Syndicat national unifié des directeurs, instituteurs,
professeurs des écoles, AESH et PsyEN
de l'enseignement public **FO** de Seine-Saint-Denis

Evaluations d'écoles : Vous pouvez refuser !

Aujourd'hui, les écoles qui font appel au Snudi FO 93 obtiennent de sortir de ce dispositif.

Au niveau National ou académique, le bien fondé de nos analyses n'a jamais été contredit. Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil *« regrette l'opposition à l'évaluation des écoles »*. Au sujet de la participation des collègues aux évaluations d'écoles, elle affirme que, pour elle, *« Il ne s'agit pas de savoir si c'est obligatoire ou pas mais si elles sont utiles »*, elles ne peuvent donc être imposées. La rectrice admet également que les documents de cadrage des évaluations d'écoles *« ne font pas partie du bloc réglementaire »*.

Toute sortes de stratagèmes sont utilisées pour vous « convaincre », les IEN vous réunissent en urgence pour s'assurer que vous n'avez pas subi de « pressions » pour refuser ces évaluations mais continuent de demander des refus individuels dès qu'il n'y a pas d'unanimité. Rappelons qu'aucun refus d'envoyer ces justifications individuelles n'a été sanctionné.

Mais le **décret de 2017** qui régit les obligations de service des PE n'a pas été modifié depuis 2019 (depuis la loi Blanquer « Pour une école de la confiance »), n'a pas intégré la question de ces « évaluations d'école ».

Aucun décret d'application, aucune circulaire d'application n'ont été publiés précisant les attendus, les obligations des PE dans cette participation à l'évaluation d'école. Nous sommes toujours PE, avec un statut particulier définissant nos obligations et nous protégeant de l'obéissance à toutes les demandes sans distinction de la hiérarchie.

Les rapports d'auto-évaluation et d'évaluation externe, communiqués à la municipalité et aux représentants de parents permettraient à ces derniers de comparer, classer et s'ingérer dans le fonctionnement des écoles. Cela pourrait remettre en cause le cadre national de l'École publique et notre statut avec la multiplication de projets territoriaux imposés à chaque école dans la droite ligne de l'expérimentation marseillaise. Ces évaluations pourraient constituer le socle de la mise en place des écoles primaires autonomes sous la tutelle de la Région comme le demande le Conseil Régional à travers la saisine au gouvernement le 20 septembre 2023.

Au lieu de ces évaluations d'écoles chronophages et néfastes, nous demandons en priorité des moyens humains et que les équipes puissent disposer des 108 heures sans pression et sans injonction hiérarchique. Nous refusons la transformation de l'École publique en établissements autonomes dont les personnels seront évalués par les élèves, les parents d'élèves et les collectivités territoriales et défendrons pied à pied le statut national des personnels.

N'hésitez pas à nous contacter pour que nous vous aidions à résister et faire respecter vos droits.

Le Snudi FO 93

Espace Maurice Nilès
11 rue du 8 mai 1945
93000 Bobigny
Tel : 01 48 95 43 73
contact@snudifo93.net

